



La suppression des contrats aidés menace les petites écoles

L'annonce de la fin des contrats aidés a surpris par sa soudaineté. Elle est intervenue au mois d'août, à quelques semaines de la rentrée scolaire et sans aucune concertation préalable.

L'Apel a immédiatement alerté le ministère de l'Éducation nationale sur les conséquences catastrophiques de cette décision sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap et sur le budget de beaucoup d'établissements scolaires.

Le gouvernement a alors très vite annoncé que les contrats aidés concernant les auxiliaires de vie scolaire (AVS) ne seraient pas remis en question cette année et continueraient à être convertis peu à peu en contrats de droit public (AESH).

Mais les personnes en contrat aidé embauchées pour l'entretien ou la surveillance des cantines et des études sont également vitales pour les petites écoles maternelles et primaires. La transformation de leur contrat représenterait un surcoût que ne peuvent supporter nombre d'organismes de gestion.

L'Apel demande au Gouvernement d'ouvrir le dialogue, de toute urgence, pour trouver une solution pour ces emplois qui participent à l'intérêt général.

Apel nationale – 12 septembre 2017